

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Etaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN C., COUSIN G., INGOUF P. DUBOIS G., MAYNOU A., GODIN D., LAURET E. et CREPEL O.

Excusés : Mme SYLVESTRE Roselyne qui a donné pouvoir à Mme LAUGAUDIN Chantal,

M. LHOMME Yann qui a donné pouvoir à M. SYLVESTRE François

Mme TESTA Marjorie qui a donné pouvoir à M. CREPEL Olivier

Absents : Mmes BUFFARD Nadine et LORNE Vincent

Secrétaire de séance : Mme LAURET Emilie

Secrétaire de mairie présente : Mme SALKOWSKI Catherine

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

Ajout deux points supplémentaires et suppression d'un point :

- DM pour payer la facture COSOLUCE (650 €)

- Don AMS (100 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2017 :

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 27 Janvier dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

2°) 2017-34 DELIBERATION LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE :

Vu les articles L2334-1 à L2334-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

M. le Maire informe l'assemblée que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculée en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Le document de classement des voies à caractère de voies communales du recensement général élaboré et transmis par l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire « ATESAT » permet d'identifier 48 voies communales pour une longueur cumulée de 13 679.30 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le plan d'ensemble de classement des voies à caractère de voies communales publiques qui identifie 48 voies communales pour une longueur cumulée de 13 679.30 mètres.

3°) 2017-35 DELIBERATION SMAEP "ZERO PHYTO" :

Vu la loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national dite "Loi Labbé" ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la sollicitation du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord-Est auquel notre commune de Cuy adhère afin d'exercer la compétence "Eau Potable";

Vu les nouvelles conditions d'éligibilité aux aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, en cours de révision de son Xème programme, qui imposent que les collectivités bénéficiaires des aides soient engagées dans une démarche "zéro phyto" ;

Considérant qu'à partir du 1er janvier 2017, les collectivités locales n'auront plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades ouvertes au public et sur les voiries, à l'exception des zones étroites ou difficiles d'accès.

Considérant la possibilité d'un financement pour les prestations de plan d'entretien des espaces publics et d'acquisition de matériels mécaniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- souhaite répondre favorablement à la demande d'engagement dans une gestion "zéro phyto" des espaces publics ;

- s'engage à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics dans le respect d'un plan de gestion à élaborer,

- s'engage à supprimer totalement l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

4°) 2017-36 DELIBERATION PANNEAU FRANSEL :

M. le Maire informe qu'un panneau routier a été acheté chez la Société FRANSEL pour finaliser l'accessibilité pour le parking de la mairie ainsi que pour les toilettes de la Mairie, le coût total est de 171.12 € TTC.

5°) YONNE REPUBLICAINE :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu la visite de deux personnes concernant les abonnements numériques de l'Yonne Républicaine. Ils ont proposé plusieurs offres. M. le Maire demande à M. INGOUF de se renseigner et d'aller voir sur les sites d'autres mairies qui ont opté pour cette offre.

6°) 2017-37 CEF

M. le Maire informe qu'une alarme attentat a été installé dans l'école maternelle.

Le matériel a été acheté chez CEF pour un montant de 371.70 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres autorisent M. le Maire à payer cette facture en investissement.

7°) 2017-38 SDEY "CONVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT RUE ANDRE CHEZE"

Vu le transfert de compétence de la maintenance de l'Eclairage public de la commune vers le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) ;

Vu les dépenses engagées par le SDEY pour entretenir le réseau ;

Vu le règlement financier du SDEY qui prévoit que la commune participe à 80 % du TTC.

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer les conventions financières avec le SDEY et tous les documents relatifs aux opérations d'éclairage public et à engager des dépenses pour la maintenance de l'éclairage public.

8°) 2017-39 DM N°1 :

M. le Maire informe qu'il faut faire une DM pour payer la partie du logiciel en investissement car les restes à reporter non pas été pris en charge en fin d'année par la perception.

2051 (20) : Concession et droits similaires + 650.00 €

2184 (21) : Mobilier - 650.00 €

Après en avoir délibéré, les membres autorisent M. le Maire à faire les démarches nécessaires.

9°) 2017-40 DON :

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'on a reçu un don de la Société AMS de 100 €.

Les membres, après en avoir délibéré, acceptent le chèque et autorisent M. le Maire à faire le titre correspondant.

10°) DIVERS :

Tableau tour élections législatives : Les membres s'inscrivent pour les deux tours des élections qui ont lieu les dimanches 11 et 18 juin de 8 h à 18 h.

Festivité pour le 14 juillet : M. DECLINCHAMP informe que la soirée du feu d'artifice aura lieu le samedi 15 juillet. La soirée sera organisé comme l'année dernière. Cette année, la commune ouvrira des comptes dans les différents commerces pour l'achat des fournitures. Les associations ont été invitées pour donner éventuellement un coup de main ou bien pour le prêt de matériel. Le débit de boisson sera au nom de la commune. Pour les personnes qui souhaitent aider, une réunion aura lieu le 2 juin à 20 h en mairie. Un arrêté sera fait pour bloquer la route au niveau de l'école primaire. M. le Maire va se renseigner auprès de la gendarmerie des dispositions à prendre suite à la réglementation du plan vigirate.

Demande subvention AS SERGINES : M. le Maire informe que l'on a reçu une demande de subvention pour des enfants qui font du foot sur Sergines. Après en avoir délibéré, les membres refusent.

Courrier APRR : Un courrier a été reçu pour informer que les travaux ont été effectué sur le pont de l'autoroute.

Signatures des Procès Verbaux : Les procès-verbaux ont été réédités sur du papier conforme, suite à la nouvelle norme.

Travaux rue André Chèze : M. le Maire informe qu'il a pris rendez-vous avec les banques Crédit Agricole et Banque Populaire pour faire une demande de prêt pour les travaux d'assainissement concernant le lotissement rue André Chèze. M. le Maire demande à Mme LAURET Emilie qu'elle se renseigne à la Caisse d'Epargne.

M. le Maire fait part aux membres que l'on a reçu un courrier de Mme BUFFARD Nadine de sa démission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 45